



EYZAHUT
en Drôme provençale

MODALITES DE LA CONSULTATION

Mairie d'EYZAHUT
Procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la commande publique

Maitrise d'œuvre pour la rénovation thermique et réaménagement de quatorze locations communales



Date limite de remise des offres :

29 avril 2022

SOMMAIRE

Article 1 – Pouvoir adjudicateur	Page 3
Article 2 - Objet de la consultation	Page 3
Article 3 - Conditions de la consultation	Page 3
Article 3.1 - Nature de la procédure	Page 3
Article 3.2 - Type de consultation	Page 4
Article 3.3 - Décomposition du marché - Forme juridique de l'attributaire	Page 4
Article 3.3.1 - Composition et compétences de l'équipe	Page 4
Article 3.3.2 - Forme juridique de l'attributaire	Page 4
Article 3.3.3 - Durée de la mission	Page 4
Article 3.4 - Modification de détail au dossier de consultation	Page 4
Article 3.5 - Contenu du dossier de consultation	Page 5
Article 3.6 – Délai de validité des offres	Page 5
Article 4 – Présentation et jugement des candidatures	Page 5
Article 4.1 – Documents relatifs à la candidature	Page 5
Article 4.2 – Conditions d'envoi ou de remise des candidatures	Page 5
Article 4.3 – Jugement des offres	Page 5
Article 5 – Négociation – Mise au point du marché	Page 6
Article 6 - Renseignements complémentaires	Page 6

Article 1 – Pouvoir adjudicateur

Commune d'Eyzahut
Représentée par Madame la maire, Fabienne SIMIAN
2 place de la mairie, 26160 Eyzahut
Tél : 04 75 90 16 35 – mairie.eyzahut@orange.fr

Article 2 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée, pour l'opération rénovation des logements communaux du quartier du furet. Il s'agit de 12 petites maisons entre 50 et 60 m² chacune, toutes louées, plus 2 studios mitoyens.

Les travaux envisagés comprendront :

- un bilan thermique réalisé sur une des locations avant les travaux permettra de mesurer les améliorations attendues ;
- la rénovation thermique (murs, plafonds, éventuellement sols) ;
- le drainage autour de chaque bâtiment et la mise en place d'un réseau d'évacuation ou de récupération des eaux pluviales ;
- la révision ou le changement des toitures pour résoudre les problèmes d'infiltration en cas de fortes précipitations ;
- une réflexion sur un éventuel changement de mode de chauffage ;
- la mise en place de VMC efficaces ;
- une révision et mise aux normes des installations électriques ;
- un diagnostic pour un éventuel changement des installations sanitaires ;
- la reprise complète du réseau d'évacuation des eaux usées qui ne donne pas satisfaction (bouchages récurrents dus à un manque de pente).

Certains travaux ont déjà été exécutés : changement des toitures et isolation des plafonds (10cm de laine de verre) vers 2000 ; remplacement des huisseries simple vitrage par du double vitrage vers 2010 ; 3 bâtiments sont isolés par l'extérieur. Ces points seront à revoir.

La commune a établi cette liste des travaux pour aboutir à une rénovation efficace et satisfaisante. Si le candidat estime cette liste incomplète, il conviendra qu'il le signale dans son offre.

Territoire d'Energie Drome SDED, cofinanceur de l'opération, assistera le maître d'ouvrage en ce qui concerne la rénovation thermique des logements.

ATTENTION : Les travaux seront réalisés en site occupé avec un phasage. Un planning des travaux sera réalisé de manière à prévenir les locataires le plus en amont possible.

Article 3 Conditions de la consultation

Article 3.1 - Nature de la procédure

Ce marché ayant pour objet l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation d'ouvrages existants, il est engagé dans le cadre d'une procédure adaptée, conformément à l'article L2123-1 du Code de la commande publique.

Le présent marché est qualifié de marché de prestations intellectuelles.
Il est régi par les dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Prestations Intellectuelles en vigueur lors de la remise des offres.

Article 3.2 - Type de consultation

Les concurrents doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation.

Article 3.3 - Décomposition du marché - Forme juridique de l'attributaire

Article 3.3.1 - Composition et compétences de l'équipe

Le maître d'ouvrage recherche une équipe de maîtrise d'oeuvre :

- comportant un architecte mandataire
- et un ou des bureaux d'études techniques présentant a minima des compétences en thermique, ayant des références en matière de réhabilitation, de coordination des entreprises et en qualité environnementale des bâtiments.

Le programme comprend les phases : DIAGNOSTIC, ESQUISSE, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR et OPC.

Important :

- L'APS est attendu pour janvier 2023, pour demande de subventions.
- Les travaux devront se dérouler en site occupé, le planning et l'organisation des phases de travaux devront en tenir compte pour limiter au maximum les nuisances.

Article 3.3.2 - Forme juridique de l'attributaire

Les entreprises pourront soumissionner en qualité de candidats individuels mais également en tant que membre d'un groupement momentané d'entreprises.

Les candidats pourront se présenter sous forme de groupement solidaire ou conjoint.

La composition du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés lors de la remise des offres. La recevabilité de la candidature sera analysée pour chaque entreprise du groupement.

L'appréciation des capacités financières, professionnelles et techniques sera globale.

Article 3.3.3 - Durée de la mission

La durée du marché est de 30 mois maximum.

La date prévisionnelle de début des prestations est début juin 2022.

Article 3.4 - Modification de détail au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3.5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat) comprend les documents suivants :

- Modalité de la Consultation
- Acte d'Engagement et son annexe
- Cahier des Clauses Particulières (CCP), valant CCAP et CCTP.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site :
<http://www.eyzahut.fr/pages/administration-1/urbanisme-1.html>

Article 3.6 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 4 – Présentation et jugement des offres
--

Article 4.1 – Documents relatifs à l'offre

Pour présenter leur offre, les candidats devront obligatoirement produire les pièces suivantes datées et signées :

- DC1 et DC2
- Certificat d'assurances
- Acte d'Engagement et son annexe
- CCP signé
- un mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre et comprenant :
 - o la composition et l'organisation de l'équipe
 - o les références de l'équipe en matière de réhabilitation et de rénovation thermique
 - o et toute information utile

Les candidats sont informés que le maître d'ouvrage conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro.

Article 4.2 – Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats devront transmettre leur offre par mail : mairie.eyzahut@orange.fr

Article 4.3 – Jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué à partir des critères suivants avec leur pondération :

- Valeur technique de l'offre (50%) décomposée comme suit :
La valeur technique sera notée sur 20 :

- Perception que le candidat a des objectifs du maître d'ouvrage tels qu'ils ressortent des documents fournis (8 points)
- Pertinence de la méthodologie proposée par le candidat (5 points)
- Rigueur dans l'organisation des travaux (5 points)
- Pertinence du planning proposé (2 points)

La note obtenue sera pondérée au coefficient de 0.5

■ Prix global des prestations (50%)

Le prix sera noté selon le principe suivant :

La note de 20 sera attribuée à l'offre moins disante (note Fo).

Pour les autres offres la note attribuée sera calculée par application de la formule suivante :

$$\text{Note F} = 20 (1 - \Delta F / F_o)$$

ΔF étant l'écart entre l'offre F et l'offre Fo moins disante

Fo étant l'offre moins disante

La note obtenue sera pondérée au coefficient de 0.5

Le classement des offres sera obtenu par l'addition des deux notes pondérées

Article 5 – Négociation – Mise au point du marché

A ce stade de la procédure, conformément à la procédure adaptée, le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'engager les négociations avec les trois candidats dont les offres se trouvent les mieux classées à l'issue de l'examen de l'analyse des offres.

Il est toutefois précisé que si le candidat, dont l'offre est ainsi retenue, ne peut pas produire au Représentant du Pouvoir Adjudicateur les documents et certificats mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics dans le délai indiqué dans le Contrat, son offre sera rejetée et le représentant du Pouvoir Adjudicateur présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, leur question à :

Mairie d'Eyzahut : 04 75 90 76 35 / mairie.eyzahut@orange.fr

Adjoint aux travaux : 06 45 73 63 19